

Lâchés par Air France, les employés de la crèche au chômage partiel

La compagnie a rompu le contrat avec l'Escale, gérée par l'association les Pt'its Avions. Depuis, la structure est en péril.

**CHENNEVIÈRES-
LÈS-LOUVRES**

PAR ROMAIN CHIRON

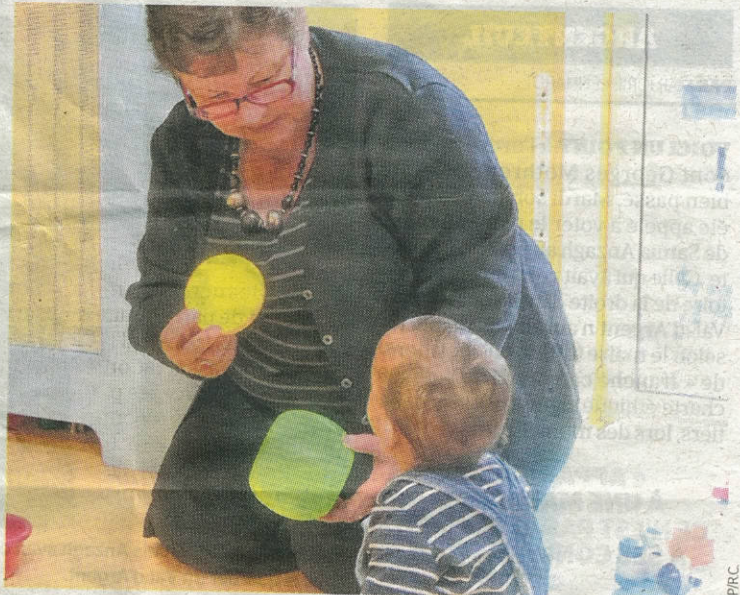
UN PARKING PLEIN À CRAQUER, des employés d'Air France qui se bousculent pour laisser leur bébé à l'Escale de Chennevières-lès-Louvres, avant de rejoindre l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle pour sauter dans un avion. C'était chaque jour l'effervescence à la crèche. Jusqu'en août 2016, lorsque le comité central d'entreprise (CCE) d'Air France a rompu le contrat qui le liait à la structure gérée par l'association les P'tits Avions.

La crèche reproche notamment aux parents de ne plus respecter les horaires décalés (4 h 30-22 heures), avec pour conséquence un embouteillage, notamment à l'heure du déjeuner. Elle ne se voit plus confier d'enfant dès l'ouverture alors qu'elle est contrainte de mettre du personnel à disposition des familles dès cet horaire.

LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE SE PENCHERA SUR LA RUPTURE DU CONTRAT LE 6 DÉCEMBRE

Depuis, c'est le trou d'air. Les cris, les rires et les pleurs d'enfants se font plus rares. De 150 pensionnaires en moyenne par jour, âgés de 3 mois à 3 ans, on est passé aujourd'hui à 75. Les bébés des fonctionnaires de police, des douanes et de la société Europe Handling ne suffisent pas à combler les berceaux vides. Ce qui met en péril l'équilibre financier de la crèche.

Principal manque à gagner, l'argent versé par le CCE d'Air France pour la réservation de 45 places à plein-temps, sur les 103 berceaux disponibles. Françoise Hainaux a fait les comptes. « Cela représente environ 600 000 € de moins par an. » Et d'en tirer les conséquences : « Je suis obligée de mettre tout le monde au chômage partiel » : encadrants, administratifs, et bien sûr les auxiliaires de puériculture au con-



Chennevières-lès-Louvres, lundi. Françoise Hainaux, fondatrice de la crèche l'Escale, a fait les comptes depuis la rupture de contrat avec le CCE d'Air France : « Cela représente environ 600 000 € de moins par an. »

tact direct des enfants. La procédure a été transmise hier à la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEF). Concrètement, pour un éducateur petite enfance qui touchait un salaire de 1 802 € nets par mois, la fiche de paye n'afficherait plus que 1 559 € avec les indemnités chômage.

Maud, une employée de 22 ans, vient d'acheter sa première maison avec son compagnon. « Je suis inquiète, admet-elle. Ça va être dur financièrement, d'autant que mon conjoint est en contrat à durée déterminée. » La jeune femme, en CDI depuis deux ans, se dit « très attachée à cette structure atypique. Je sais ce que j'ai gagné en venant travailler ici, je sais ce que je vais perdre si je dois la quitter », ajoute-t-elle.

Pour sortir de cette zone de turbulences, la direction se démène pour démarcher des entreprises présentes sur le site de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle, afin d'accueillir de nouveaux enfants. C'est

désormais une question de survie pour éviter la fermeture de la crèche. La chambre civile du tribunal de grande instance de Pontoise doit se pencher le 6 décembre sur la rupture abusive du contrat dénoncée par l'association les P'tits Avions.